

## SEANCE DU 8 MARS 2011

L'An deux mil onze le huit mars à 20 H 30 le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Mr Jean-Pierre RIMBEAU.

Présents : Mmes Jacqueline GABILLY, Mireille RICHARD, Claudie PERAUD VALADE, Micheline COBLARD, Danie SAUZE, Virginie BRIAND, Mrs Jean-Pierre RIMBEAU, Philippe CLEMENT, Samuel AUDURIER, Francis VILLAIN, Gilles ROY, Carol PREVOST, Jean-Luc LEGARLANTEZECK, Laurent CHAUVET.

Mme Jacqueline GABILLY a été élue secrétaire.

### I) VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2011.

Mr le Maire donne lecture à l'assemblée du projet de budget primitif 2011 élaboré par la Commission des Finances. Les différents postes sont commentés dans le détail.

Le budget **COMMUNE** s'équilibre en fonctionnement à la somme de 751.974 €, la section d'investissement à la somme de 791.512 €.

En ce qui concerne le produit des contributions directes, l'état fiscal 1259 n'ayant pas été adressé par la Préfecture, le vote des taux ne peut avoir lieu.

Mr le Maire fait remarquer qu'un prêt de 130.000 € est inscrit en recette pour la construction de la chaufferie bois. Plusieurs banques ont été sollicitées. La Caisse d'Epargne est la mieux disante. Le Crédit Mutuel fait une offre pratiquement similaire.

Le Crédit Agricole étant manifestement mal placé, il est proposé de reprendre contact avec cette banque. Mr le Maire est chargé des négociations.

Le budget **EAU** s'équilibre en fonctionnement à la somme de 160.700 €, la section d'investissement à 35.080 €.

Compte tenu des capacités d'autofinancement limitées de ce budget, Mr le Maire signale qu'une hausse des tarifs est impérative. Une réflexion va être engagée à ce sujet.

Dans l'immédiat il propose un vote du budget EAU sans augmentation des tarifs.

Le budget **LOTISSEMENT** s'équilibre en fonctionnement à la somme de 100.000 €, la section d'investissement à 100.000 € également.

Mr le Maire signale que plusieurs parcelles sont déjà réservées. Une réunion de travail est programmée le 16 Mars prochain avec le bureau d'études PARCOURS afin d'étudier des nouvelles esquisses d'aménagement du lotissement.

Mr le Maire propose de passer au vote.

Les différents budgets primitifs sont adoptés à l'unanimité.

### II) PLAN DE MISE EN ACCESSIBILITE DE LA VOIRIE ET DES ESPACES PUBLICS (P.A.V.E).

Mme RICHARD expose à l'assemblée que, selon la loi n°2005-102 du 11.02.2005, « la chaîne du déplacement, qui comprend le cadre bâti, la voirie, les aménagements des espaces publics, les systèmes de transport et leur intermodalité, est organisée pour permettre son accessibilité dans sa totalité aux personnes handicapées ou à mobilité réduite ».

Un plan de mise en accessibilité de la voirie et des aménagements des espaces publics doit être établi dans chaque commune à l'initiative du Maire. Ce plan fixe notamment les dispositions susceptibles de rendre accessible aux personnes handicapées et à mobilité réduite l'ensemble des circulations piétonnes et des aires de stationnement d'automobiles situées sur le territoire de la commune.

Il est donc urgent d'élaborer le P.A.V.E tel que défini par la Loi.

Par ailleurs le Pays de Gâtine veut réaliser un guide méthodologique à destination de la population et qui permettra aux Communes de mettre en place leur P.A.V.E.

Au sein du Pays de Gâtine peu de Communes disposent de ce Plan.

Aussi, et compte tenu des expériences passées (coût des études, méthodologie) , le Pays de Gâtine propose d'harmoniser cette méthodologie ainsi que le programme de consultation définissant les objectifs et conditions de réalisation des études.

Des discussions menées entre le Pays de Gâtine et les communes membres, il apparaît qu'un groupement de commandes pour la fourniture de prestations de réalisation des études des P.A.V.E permettrait par effet de seuil de réaliser des économies importantes.

En conséquence il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer au dit groupement de commandes.

Mr le Maire requiert l'avis de l'assemblée.

Celle-ci autorise l'adhésion de la Commune à la constitution du groupement de commandes précité et donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférent.

### III) MODIFICATION DU TAUX DE PROMOTION POUR LES AVANCEMENTS DE GRADE.

Mr le Maire informe l'assemblée que pour pouvoir permettre à Melle TELLIER de bénéficier d'un avancement au grade d'Adjoint Technique 1<sup>ère</sup> classe par promotion, il y a lieu d'augmenter le taux de promotion de 50 % à 100 %. Melle TELLIER demeure la seule agent concernée par cette éventuelle promotion.

Le Conseil autorise le Maire à prendre la délibération correspondante.

### IV) ENTRETIEN ECLAIRAGE PUBLIC.

Mr le Maire fait part au Conseil Municipal du devis établi par SEOLIS pour la maintenance et la mise à niveau de l'éclairage public qui comprend 74 points lumineux de type A (éclairage des voies et parkings publics) et 5 postes de commandes individuelles. Le montant de la prestation s'élève à 15.344,96 € pour la mise à niveau (contrat de 3 ans) et à 5620.63 € pour l'entretien (sur 3 ans).

Le Conseil donne tout pouvoir au Maire pour signer l'offre proposée par SEOLIS.

### V) AVENANTS MARCHE CHAUFFERIE

Mr le Maire expose à l'assemblée que deux avenants lui ont été adressés pour la chaufferie :

- **LOT 6-** Menuiseries Métalliques (entreprise ROBIN): moins-value de 5355.69 € TTC correspondant à la suppression de la porte coupe-feu de la chaufferie et à son remplacement par une toiture coulissante.
- **LOT 3-** Gros Œuvre (entreprise CLAZAY CONSTRUCTION) : plus-value de 1871.43 € TTC relative, entre autres, à la reconstruction du mur intermédiaire du silo et à la création d'un mur béton armé pour renforcer le mur pignon du silo.

Le Conseil autorise le Maire à signer les deux avenants précités.

### VI) PLAN DE FINANCEMENT TRAVAUX EGLISE.

Mr le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une demande d'aide financière avait été formulée auprès du Sénateur DULAIT pour une mobilisation de ses fonds parlementaires concernant les travaux de l'Eglise. Une réponse favorable vient d'être adressée à la mairie. Une délibération précisant le plan de financement des travaux et datant de moins de six mois doit être adressée rapidement au secrétariat de Mr DULAIT.

Par ailleurs cette délibération sera complétée par le phasage des travaux et adressée au Conseil Régional qui en a fait la demande récemment.

#### VII) DEMANDE DE DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX POUR LA BOULANGERIE.

Mr le Maire signale à l'assemblée que la DGE (Dotation globale d'équipement) a été remplacée par la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux).

Parmi les opérations éligibles figurent « les opérations de maintien des petits commerces ou services en milieu rural ».

Mme LABROT, qui gère ces dossiers à la Préfecture, a informé Mr le Maire que l'achat des bâtiments GLORIE et CHAMPEAUX pour l'installation de la boulangerie MARTIN entre dans la catégorie des opérations éligibles.

Le Conseil Municipal donne tout pouvoir au Maire pour constituer le dossier nécessaire à la demande de DETR 2011.

#### VIII) QUESTIONS DIVERSES.

- Contrat d'assurances multirisques et véhicules : un devis a été sollicité à la MAIF pour la protection juridique de la Commune ainsi que l'assurance de ses biens (bâtiments et véhicules) . La Commune est actuellement assurée par la SMACL. Mr Laurent CHAUVET est chargé d'examiner ce dossier et de nous faire part de ses observations.
- Marbre : Mr Grégoire YANN, sculpteur sur marbre, est venu se présenter en mairie. Le site d'Ardin l'intéresse tout particulièrement. Il a été évoqué la possibilité d'organiser une exposition de ses œuvres à Ardin ainsi qu'une démonstration de sculpture sur marbre. Affaire à suivre...

*La séance est levée à 23 H.*